

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) _____

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 2ème cat. 3ème cat.

Emplacement (2) : LES AMIS DE L'ECOLE SAINT-JUST

Salle omnisport et groupe scolaire
Saint-Just 39600 ARBOIS

à partir du **20/06/2026** au **20/06/2026** entre 11:00 h. et 00:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 11/05/2026

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté PM-26-184

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

La vente de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 18 ans est strictement interdite (Code de la santé publique). Le débitant est tenu de vérifier l'âge et se réserve le droit de refuser de servir toute personne ne pouvant justifier de sa majorité ou manifestement en état d'ivresse.

ARRETE :

M. (1) _____

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 2ème cat. 3ème cat.

Emplacement (2) : LES AMIS DE L'ECOLE SAINT-JUST

Salle omnisport et groupe scolaire
Saint-Just 39600 ARBOIS

à partir du **20/06/2026** à 11:00 au **20/06/2026** à 00:00

à l'occasion de (3) Bicentenaire du groupe scolaire Saint-Just

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 11/05/2026

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.